

Enquête dialyse 2026

FAQ

Mise à jour du 20/03/2026

Questions relatives à la réforme de financement de la dialyse	4
Q° Pourquoi les forfaits ont été publiés 1 an à l'avance ? Peuvent-ils être modifié courant 2026 ?	4
Questions générales sur le recueil	4
Q° La période de recueil est-elle imposée ?	4
Q° Quelle est la modalité de remontée du FICHCOMP : un FICHCOMP par patient, par entité géographique ou par entité juridique ?	4
Q° Est-ce qu'un outil d'aide à la saisie sera mis en ligne ? Cet outil pourrait-il permettre de générer le FICHCOMP?	4
Q° De quelle manière seront articulées l'analyse des dépenses annuelles 2025 et l'analyse de l'activité recueillie pendant la coupe patient ?	5
Q° Est-il possible pour plusieurs agents de répondre à l'enquête ?	5
Q° Est-il possible d'utiliser la plateforme ECHANGE même si on fait partie de l'ENC ?	6
Q° Comment sera fourni le FICHCOMP aux établissements ? Où trouver le format de celui-ci ? .	6
Q° : Est-ce que le recueil des données nécessitera une participation du DIM ?	6
Questions relatives au recueil à la structure	7
Q° Le fichier « structure » agrège pour une même entité géographique / pour un même FINESS l'ensemble des données de coûts RH et d'équipement. Toutefois, lorsqu'une entité géographique comporte plusieurs modalités, cette agrégation ne permet pas de distinguer clairement les spécificités propres à chacune d'elles.	7
Q° Comment les coûts de structure sont-ils intégrés dans la méthodologie d'enquête ?	7
Q° Qu'entendez-vous par "charges de personnel libéral à la charge de la structure de dialyse en euros pour l'année 2025" ?	7
Q° Comment comptabiliser les coûts RH indirects (ex : rattachement HS, CA non pris, TTA, CET...) ?	7
Q° Comment comptabiliser par exemple les coûts des astreintes infirmières H24 obligatoires notamment dans les centres lourds ?	8
Q° : Les coûts relatifs à l'eau, l'électricité, à la maintenance du matériel et les surcouts liés dialyse de nuit doivent être pris en compte. Y a-t-il une méthode pour les estimer ?	8

Q° Dans le cadre de la distinction hémodiafiltration et hémodialyse classique, les générateurs peuvent être polyvalents. Comment traiter ces cas ?.....	8
Q° Le coûts des machines de secours (qui impactent le coût de la dialyse même si elles ne sont pas utilisées) est-il à intégrer dans l'étude ?	8
Q° Qu'entend-t-on par "coût de maintenance / séance" ? Les coûts informatiques ou techniques (travaux par exemple) doivent-ils être pris en compte ? Dans le cadre de la maintenance biomédicale, comment prendre en compte l'astreinte ?	8
Questions relatives à la coupe patient - répartition des temps.....	9
Q° Clarification de la méthode de recueil des temps.....	9
Q° Comment le temps des personnels autre est pris en compte ?.....	9
Q° Dans de nombreux établissements, les professionnels peuvent être amenés à se déplacer parfois très loin afin de répondre aux problématiques des patients isolés. Dès lors la comptabilisation de la répartition du temps est complexe à mettre en œuvre : doit-on prendre en compte les temps de trajet ?.....	9
Q° Les professionnels infirmières en formation mais déjà diplômées sont-elles à remonter ?.....	9
Q° Doit-on prendre en compte le temps de coordination, de secrétariat et des autres personnels d'encadrement ? Si ces temps sont à intégrer, où les intégrer dans le recueil ?.....	9
Q° Comment prendre en compte les temps des préparateurs en pharmacie ?	10
Questions relatives à la coupe patient - Autres.....	10
Q° : Une dialyse péritonéale faite en ambulatoire dans un centre pratiquant du centre lourd doit-elle être intégrée dans les données de l'enquête "coupe" ?	10
Q° Dans la mesure où les informations sont remontées au niveau de la séquence, comment prendre en compte le cas des séances de replis ?	10
Q° Comment dois-je renseigner le cas d'un patient hospitalisé (i.e. : >= 1 nuitée) dans un autre service que le mien et dialysé dans mon centre lourd (sur le même FINESS ou bien deux FINESS différents de structures physiquement rattachées) ?	10
Q° Comment dois-je renseigner le cas d'un patient hospitalisé (i.e. : >= 1 nuitée) dans mon service où il réalise notamment ses séances de dialyse de centre lourd ?.....	11
Q° Comment dois-je renseigner le cas d'un patient, normalement suivi dans une autre modalité, est orienté temporairement sur mon centre lourd pour ses séances de dialyse, sans hospitalisation (i.e. : sans nuitée) ?	11
Q° Si une entité géographique dispose de plusieurs modalités de prise en charge, doivent-elles toutes répondre à l'enquête ?.....	11
Q° Quelle proportion de patients doit être incluse dans l'enquête ?	11
Q° Les séances recueillies dans le PMSI sur la durée du recueil doivent-elles aussi être exportées ?	11

Q° Le recueil de la durée de dialyse en DPCA, ne semble pas pertinent par rapport à la spécificité de la prise en charge (3 à 5 échanges de liquides par jour). Comment qualifier le début et la fin de la dialyse en DPCA ?.....	11
Q° Lorsqu'un soin d'escarre ou de pied diabétique est réalisé par une IDE, comment doit-il être renseigné ?.....	12
Q° Comment récupérer les données associées aux caractéristiques patient ?.....	12
Q° Concernant le taux d'albumine, serait-il possible de préciser ce que recouvre la notion de "dernier" ? S'agit-il du dernier taux mesuré avant l'inclusion, ou du dernier en fin de recueil ?..	12
Q° Est-ce que la variable "hémiparaplégie" couvre les situations d'hémiparésie ?	13
Q° Pouvez-vous repreciser les notions de "heure de début de séance" et "heure de fin de séance" ?	13

QUESTIONS RELATIVES A LA REFORME DE FINANCEMENT DE LA DIALYSE

Q° Pourquoi les forfaits ont été publiés 1 an à l'avance ? Peuvent-ils être modifié courant 2026 ?

Selon la loi, les nouveaux forfaits de dialyse devaient être publiés en 2025. Il s'agit d'une première version de classification qui pourra être modifiée en 2026 selon les concertations avec les fédérations et les résultats de l'enquête de coûts.

QUESTIONS GENERALES SUR LE RECUEIL

Q° La période de recueil est-elle imposée ?

La période de recueil pour la phase **d'enquête « Structure - Etablissement »** est imposée **entre mars et avril 2026**.

La période de la phase d'enquête « Patient » est imposée, avec une **réalisation en mars et début avril 2026**. Une souplesse d'organisation est cependant permise aux établissements volontaires, qui peuvent **choisir la période de deux semaines consécutives la plus adaptée à leur activité** parmi les suivantes :

- ♣ Du 09 au 22 mars ou ;
- ♣ Du 16 au 28 mars ou ;
- ♣ Du 23 mars au 03 avril

La phase d'enquête patient concerne toutes les séances de dialyse de l'établissement participant sur la période des 2 semaines consécutives.

Q° Quelle est la modalité de remontée du FICHCOMP : un FICHCOMP par patient, par entité géographique ou par entité juridique ?

Il est attendu un seul FICHCOMP par entité géographique, qui regroupera l'ensemble des séquences hebdomadaires de tous les patients pris en charge sur la période de coupe.

Q° Est-ce qu'un outil d'aide à la saisie sera mis en ligne ? Cet outil pourrait-il permettre de générer le FICHCOMP?

- **Concernant l'enquête de coûts "Structure" collectant des données globales au niveau de l'entité géographique**

La/les personne(s) chargée(s) du recueil devront remplir manuellement un fichier Excel. Il sera transmis par l'ATI H avant le démarrage de l'enquête.

Le format attendu des données sera indiqué soit dans les cellules, soit dans les en-têtes des colonnes. Des règles de mise en forme, intégrées dans le fichier par l'ATI H permettront de limiter les erreurs.

Une fois l'excel dûment rempli, le fichier devra être restitué selon deux modalités :

- Pour les établissements réalisant l'ENC : sur la plateforme "GED" au sein du dossier "Echanges_Etablissement_ATIH" dans le sous dossier "Enquête dialyse".
 - Pour les autres établissements : sur la plateforme ECHANGE. Un espace dédié sera créé (détails à venir)
- **Concernant l'enquête de coûts "Patients"**

Comme pour l'ensemble des recueils opérés par l'ATI H pour le PMSI ou dans le cadre des Etudes Nationales de Coûts, le format des variables attendu est fourni par l'ATI H.

Le fichier à produire par l'établissement doit être au format csv pour être ensuite transmis sur la plateforme ePMSI à l'aide du module MATIS.

Une démo sera proposée sur la page dédiée au recueil.

Une manipulation du fichier excel sera également présentée (transposition et enregistrement au format csv).

Les modalités de recueil des informations attendues sont propres à chaque établissement, notamment la capacité à récupérer des données depuis le registre REIN (cf. la question dans ce document *Comment récupérer les données associées aux caractéristiques patient ?*) ou à interfacier les recueils attendus depuis les logiciels métiers de l'établissement.

Le déploiement d'un outil de collecte standardisé n'a ainsi pas été prévu dans le cadre de cette enquête FLASH.

Q° De quelle manière seront articulées l'analyse des dépenses annuelles 2025 et l'analyse de l'activité recueillie pendant la coupe patient ?

L'analyse de l'activité recueillie pendant la coupe patient rendra compte des écarts de charge en soins induits par les caractéristiques et la complexité des patients, ainsi que des modalités et des contextes des séances.

Ces analyses permettront d'approcher les surcoûts associés à des prises en charges plus lourdes en les croisant avec l'exploitation de deux types de données de coûts : d'une part, l'étude nationale des coûts (ENC), qui trace les coûts associés à la prise en charge de la dialyse, et d'autre part, l'analyse des dépenses annuelles 2025 remontées lors de l'enquête, pour compléter et affiner les données de l'ENC (en particulier sur les majorations horaires).

Cette approche permettra ainsi d'affiner l'objectivation des surcoûts associés à un type de prise en charge par rapport à un autre et le calibrage de modulateurs pour mieux les valoriser.

Q° Est-il possible pour plusieurs agents de répondre à l'enquête ?

Oui, compte tenu de la charge potentiellement importante du recueil, il est même recommandé que celui-ci ne repose pas sur une seule personne.

Plusieurs catégories de professionnels sont amenées à contribuer à la collecte de données selon le type d'information à fournir :

- Le recueil "structure" relève principalement des services administratifs (RH, contrôle de gestion, services financiers), notamment pour les données relatives aux charges (coûts de personnel, équipement) ;
- La coupe "patient" sur 2 semaines consécutives, est davantage destinée aux professionnels de terrain (secrétariat, aides-soignants, IDE, IDEC, néphrologues), puisqu'elle porte sur les données de parcours et les caractéristiques des patients.

Un temps significatif de préparation en amont de la phase de collecte est essentiel afin de partager, avec l'ensemble des professionnels impliqués, les objectifs de l'enquête, les attendus, la répartition des tâches et le rétroplanning.

Chaque établissement reste toutefois libre d'organiser le recueil selon son organisation interne.

Q° Est-il possible d'utiliser la plateforme ECHANGE même si on fait partie de l'ENC ?

La plateforme ECHANGE est dédiée aux établissements n'ayant pas encore d'espace dédié sur la GED. Tous les établissements réalisant l'ENC ayant déjà un espace dédié sur la GED, aucun espace ne sera créé sur la plateforme ECHANGE.

Q° Comment sera fourni le FICHCOMP aux établissements ? Où trouver le format de celui-ci ?

Le format du FICHCOMP est disponible sur la page « [Enquête dialyse](#) » du site de l'ATI H.

Q° : Est-ce que le recueil des données nécessitera une participation du DIM ?

L'équipe DIM au sein de chaque établissement sera mobilisée à plusieurs reprises durant la phase d'enquête. En amont de la période de réalisation de l'enquête, elle devra proposer un système d'information / format de fichier qui lui est propre et convertible en format csv. Pendant la période de recueil des données patients de deux semaines, il revient à l'établissement d'identifier la ou les équipes en charge du recueil (équipe médicale, non médicale, personnel administratif, DIM). L'équipe DIM sera enfin mobilisée pendant la phase de consolidation et de transmission de ces données à l'ATI H après la phase de recueil.

QUESTIONS RELATIVES AU RECUEIL A LA STRUCTURE

Q° Le fichier « structure » agrège pour une même entité géographique / pour un même FINESS l'ensemble des données de coûts RH et d'équipement. Toutefois, lorsqu'une entité géographique comporte plusieurs modalités, cette agrégation ne permet pas de distinguer clairement les spécificités propres à chacune d'elles.

L'objet du fichier "structure" n'est pas de distinguer les spécificités propres à chaque modalité. En effet, ces coûts peuvent être objectivés via l'ENC. Ce recueil vise principalement à recueillir des détails non disponibles autrement (majorations horaires par exemple), et des techniques bien spécifiques (dialyse à domicile, hémodiafiltration, dialyse de nuit).

Q° Comment les coûts de structure sont-ils intégrés dans la méthodologie d'enquête ?

Nous comprenons l'importance des coûts liés aux amortissements et aux coûts de structure, notamment dans des configurations territoriales variées.

Toutefois, l'objectif de l'enquête dialyse est d'estimer **les surcoûts directs** de prise en charge et de complexité afin de hiérarchiser les nouveaux forfaits, ce qui diffère de l'ENC qui analyse les coûts complets.

Aussi la méthodologie d'enquête a été réfléchiée dans un format « flash ». Intégrer l'analyse des coûts de structure dans le recueil impliquerait une charge supplémentaire importante pour les établissements et poserait des difficultés de vérification pour l'ATI H.

Pour approfondir les comparaisons (notamment pour prendre en compte les coûts de structure ou de logistique), l'ATI H pourra réaliser une analyse comparative des résultats de l'ENC 2024 par groupes d'établissement ou par modalité.

Q° Qu'entendez-vous par "charges de personnel libéral à la charge de la structure de dialyse en euros pour l'année 2025" ?

L'article R162-33-2 du Code de la Sécurité Sociale fixe les règles s'agissant des possibilités de facturation en sus des prestations d'hospitalisation. Dans ce cadre, les actes infirmiers ne sont pas facturables en sus des forfaits facturés par les établissements privés. Certains établissements ont des conventions avec des IDEL en cas de prise en charge assistée, et la facturation de leur intervention est faite auprès de l'établissement. Il s'agit de ce type de charges.

Les dépenses facturées directement à l'Assurance Maladie (exemple : honoraires médecins libéraux) et donc qui ne seraient pas à la charge des établissements ne sont pas à collecter ici.

Q° Comment comptabiliser les coûts RH indirects (ex : rattachement HS, CA non pris, TTA, CET...) ?

Ces coûts sont effectivement à comptabiliser dans la masse salariale (fichier de recueil à la structure).

Q° Comment comptabiliser par exemple les coûts des astreintes infirmières H24 obligatoires notamment dans les centres lourds ?

Les coûts des astreintes infirmières sont pris en compte dans les données de coût qui seront exploitées : ils sont intégrés dans la masse salariale globale renseignée dans l'ENC ainsi que dans les informations du fichier "Structures" qui sera recueillie pendant l'Enquête Dialyse. La calibration des tarifs comptabilisera ainsi ces coûts d'astreintes.

Q° : Les coûts relatifs à l'eau, l'électricité, à la maintenance du matériel et les surcoûts liés dialyse de nuit doivent être pris en compte. Y a-t-il une méthode pour les estimer ?

La méthode d'affectation des coûts de maintenance et d'énergie est laissée au choix de l'établissement. Ces charges étant particulièrement importantes lors des séances de dialyse, elles doivent être affectées le plus finement possible. L'utilisation d'une clé de ventilation des charges peut être pertinente dans le cas où elle est représentative de la réalité des coûts. Le cas échéant, cette clé est laissée à la main de l'établissement.

Q° Dans le cadre de la distinction hémofiltration et hémodialyse classique, les générateurs peuvent être polyvalents. Comment traiter ces cas ?

La méthode d'estimation des charges entre ces deux techniques dans le cas où les générateurs sont polyvalents est laissée au choix de l'établissement en fonction des informations disponibles au sein de l'établissement. L'objectif reste d'évaluer le surcoût de l'hémofiltration par rapport à l'hémodialyse conventionnelle.

Si l'établissement n'est pas en mesure de faire cette distinction, le générateur sera considéré comme équipement pour l'hémofiltration car en capacité de prendre en charge cette technique.

Q° Le coût des machines de secours (qui impactent le coût de la dialyse même si elles ne sont pas utilisées) est-il à intégrer dans l'étude ?

L'objectif n'est pas de rechercher le coût complet du parc de machine de dialyse mais d'estimer un coût unitaire à la séance de fonctionnement afin de chercher une différence de coût unitaire pour les séances d'hémofiltration par rapport aux séances d'hémodialyse conventionnelle.

Les machines de secours ne sont donc pas à comptabiliser dans le recueil.

Q° Qu'entend-t-on par "coût de maintenance / séance" ? Les coûts informatiques ou techniques (travaux par exemple) doivent-ils être pris en compte ? Dans le cadre de la maintenance biomédicale, comment prendre en compte l'astreinte ?

Les coûts de maintenance à estimer dans le cadre de l'enquête dialyse correspondent aux coûts "directs", i.e. aux charges liées à la maintenance directe des lignes de dialyse (charges biomédicales notamment).

Les coûts informatiques ou les divers travaux pouvant avoir lieu au sein de l'établissement sont considérés comme des coûts indirects et ne sont pas à recueillir dans le cadre de cette étude.

Dans le cas des dialyses à domicile, seuls les coûts à la charge de la structure de dialyse sont à comptabiliser. Les coûts des astreintes médicales et techniques sont à renseigner en euros pour l'année 2025.

QUESTIONS RELATIVES A LA COUPE PATIENT - REPARTITION DES TEMPS

Q° Clarification de la méthode de recueil des temps

Dans la notice, le principe de recueil du temps et une méthode sont proposés dans l'annexe 1 en point 3.

Q° Comment le temps des personnels autre est pris en compte ?

La comptabilisation de la répartition du temps des personnels autres n'est remontée qu'au niveau "séquence". Ainsi, à la séance, il n'est attendu que le temps de personnel médical et de personnel soignant.

Q° Dans de nombreux établissements, les professionnels peuvent être amenés à se déplacer parfois très loin afin de répondre aux problématiques des patients isolés. Dès lors la comptabilisation de la répartition du temps est complexe à mettre en œuvre : doit-on prendre en compte les temps de trajet ?

Lorsque les temps de déplacement sont considérés comme du temps travaillé, il convient de le comptabiliser selon la méthode de recueil des temps proposés dans la notice. Cette méthode de recueil des temps proposée dans la notice (cf. point de clarification de la méthode de recueil de temps) permet de faire varier les temps alloués à chacun des patients et de tenir compte d'un temps plus important consacré aux patients isolés.

Q° Les professionnels infirmières en formation mais déjà diplômées sont-elles à remonter ?

Si ces professionnels concourent à la prise en charge du patient, leurs données sont à remonter.

Q° Doit-on prendre en compte le temps de coordination, de secrétariat et des autres personnels d'encadrement ? Si ces temps sont à intégrer, où les intégrer dans le recueil ?

L'objectif de l'enquête n'est pas d'établir un coût complet. Les répartitions de temps recueillies sont celles des personnels directement en lien avec la prise en charge, et dont l'intensité d'accompagnement peut varier en fonction des caractéristiques du patient.

Les temps des secrétaires médicales et des cadres de santé sont à recueillir.

Les temps des personnels administratifs et logistiques (comptabilité, direction générale, ressources humaines, préparateurs en pharmacie...), dont l'activité n'est pas directement liée à la variabilité de la prise en charge du patient, ne sont pas pris en compte.

Q° Comment prendre en compte les temps des préparateurs en pharmacie ?

Cette activité est considérée comme une activité logistique, la quote-part de temps n'est pas à recueillir dans le cadre de l'enquête.

QUESTIONS RELATIVES A LA COUPE PATIENT - AUTRES

Q° : Une dialyse péritonéale faite en ambulatoire dans un centre pratiquant du centre lourd doit-elle être intégrée dans les données de l'enquête "coupe" ?

Une séance de DP en centre lourd doit être intégrée et renseignée comme telle. Pour rappel, toutes les séances de l'établissement participant à l'enquête doivent être intégrées au recueil.

Q° Dans la mesure où les informations sont remontées au niveau de la séquence, comment prendre en compte le cas des séances de replis ?

Il existe deux cas distincts :

- Si le repli est effectué avec un changement de structure : dans ce cas, la séance n'est pas prise en compte dans le recueil. En effet, le patient est réputé sorti de l'établissement.
- Dans le cas où le repli est effectué dans le même établissement, l'évolution de prise en charge est renseignée à l'intérieur de la séquence.

Q° Comment dois-je renseigner le cas d'un patient hospitalisé (i.e. : >= 1 nuitée) dans un autre service que le mien et dialysé dans mon centre lourd (sur le même FINESS ou bien deux FINESS différents de structures physiquement rattachées) ?

Il faut procéder comme suit :

- Renseigner le motif de venue n°3 et selon le cas le type de repli 2 ou 4.
- Si le patient réalise sa dialyse dans votre service, le minutage pour l'enquête doit respecter les mêmes règles que tout autre patient dialysé dans votre service.
- Si le patient est dialysé dans le service d'hospitalisation complète, les minutes réalisées par les professionnels de dialyse sont à comptabiliser pour l'enquête.

Q° Comment dois-je renseigner le cas d'un patient hospitalisé (i.e. : >= 1 nuitée) dans mon service où il réalise notamment ses séances de dialyse de centre lourd ?

Il faut procéder comme suit :

- Renseigner le motif de venue n°3 et selon le cas le type de repli 2 ou 4.
- Comptabiliser pour l'enquête les minutes dédiées à sa dialyse à l'exclusion des minutes dédiée au reste de sa prise en charge (i.e. : ne concernant pas directement la dialyse).

Q° Comment dois-je renseigner le cas d'un patient, normalement suivi dans une autre modalité, est orienté temporairement sur mon centre lourd pour ses séances de dialyse, sans hospitalisation (i.e. : sans nuitée) ?

Il faut procéder comme suit :

- Renseigner le motif de venue n°3 et selon le cas le type de repli 1 ou 3.
- Comptabiliser pour l'enquête les minutes en respectant les mêmes règles que tout autre patient dialysé dans votre service.

Q° Si une entité géographique dispose de plusieurs modalités de prise en charge, doivent-elles toutes répondre à l'enquête ?

Afin d'avoir une vision complète de l'activité de chaque entité pendant la coupe, l'ensemble de l'activité du FINESS géographique participant est attendue et donc toutes les modalités de l'entité géographique.

Q° Quelle proportion de patients doit être incluse dans l'enquête ?

Au sein d'une même entité géographique participante, il est demandé que 100% des patients pris en charge en dialyse sur la coupe patient soient inclus dans l'enquête. Dans le cas contraire, l'analyse des charges par rapport à l'activité réalisée ne sera pas pertinente.

C'est en raison de l'inclusion de 100% des patients que seules deux semaines de coupe sont demandées.

Q° Les séances recueillies dans le PMSI sur la durée du recueil doivent-elles aussi être exportées ?

Les séances PMSI sont à remonter via le canal habituel (DRUIDES, etc.), lors de l'envoi du M3. Il n'est pas demandé qu'un export supplémentaire soit transmis au titre de l'enquête.

Q° Le recueil de la durée de dialyse en DPCA, ne semble pas pertinent par rapport à la spécificité de la prise en charge (3 à 5 échanges de liquides par jour). Comment qualifier le début et la fin de la dialyse en DPCA ?

Le début de la DPCA est entendu comme le début du 1er cycle du jour, et la fin comme la fin du dernier cycle du jour.

Q° Lorsqu'un soin d'escarre ou de pied diabétique est réalisé par une IDE, comment doit-il être renseigné ?

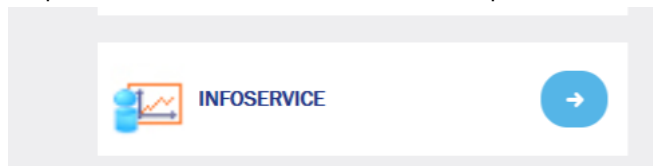
S'il s'agit d'un soin réalisé en séance, le temps soignant associé est pris en compte dans la répartition du temps du personnel soignant sur cette séance.

S'il s'agit d'un soin réalisé en dehors de la séance, il doit être indiqué dans la rubrique *Traitements personnels pris en charge par la structure*.

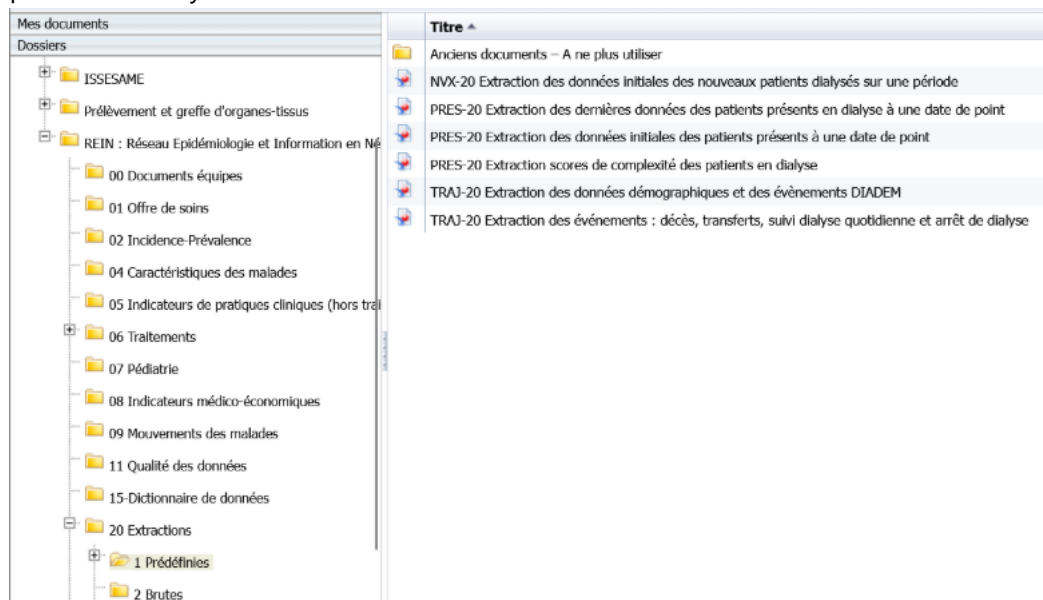
Q° Comment récupérer les données associées aux caractéristiques patient ?

Chaque établissement peut exporter, via le site internet de l'ABM, les caractéristiques patient renseignées dans le registre Rein.

Etape 1 : Connexion à l'InfoService sur le portail sécurisé de l'ABM (<https://portailpro.biomedecine.fr/>)



Etape 2 : Dans le dossier 20, Extraction du document "PRES-20 Extraction scores de complexité des patients en dialyse"



Q° Concernant le taux d'albumine, serait-il possible de préciser ce que recouvre la notion de "dernier" ? S'agit-il du dernier taux mesuré avant l'inclusion, ou du dernier en fin de recueil ?

La notion de "dernier" correspond à la dernière donnée d'albumine disponible dans le dossier du patient. Il n'est pas demandé de réaliser un test sanguin spécifique pour l'enquête mais d'utiliser la mesure la plus récente figurant dans le dossier. Cette précision sera intégrée dans la note d'information.

Q° Est-ce que la variable "hémiparaplégie" couvre les situations d'hémiparésie ?

La définition de la variable "hémiparaplégie" est la suivante : le patient présente un déficit moteur d'un côté (atteinte du membre supérieur et du membre inférieur) ou des deux membres inférieurs. L'hémiparésie ne semble pas correspondre à cette définition.

Q° Pouvez-vous préciser les notions de "heure de début de séance" et "heure de fin de séance" ?

La séance débute avec le premier acte réalisé par le professionnel et dédié au patient, une fois positionné au poste de dialyse pour la réalisation de sa dialyse. La séance finit avec la fin de la surveillance post-déconnexion du patient par le professionnel. Cela inclut la réalisation de la documentation clinique si celle-ci est réalisée consécutivement.